

MARCHES PUBLICS

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

L

es mentions figurant dans ce modèle n'ont pas à être indiquées si elles ont été portées dans l'avis d'appel public à la concurrence.

A TRAVAUX

B FOURNITURES

C SERVICES

Section I - Identification de l'acheteur

1 Etat

2 Région

3 Département

4 Commune

5 Etablissement public national

6 Etablissement public territorial

7 Autres

Section II - Nom ou raison sociale et adresse

Nom ou raison sociale de l'acheteur : Commune d'UNGERSHEIM		Personne responsable du marché : Monsieur le Maire	
Adresse : 1 place de la Mairie		Code postal : 68 190	
Ville : UNGERSHEIM		Pays (autre que la France) :	
Téléphone : 03 89 48 11 28		Poste :	
Télécopieur : 03 89 48 24 08	Adresse de courrier électronique : mairie.ungersheim@wanadoo.fr	Adresse internet (U.R.L.) :	

Pour formuler les adresses complémentaires, se reporter à l'annexe I

Section III - Objet du marché

Objet du marché :

Aménagement de l'entrée de village rue de Raedersheim – RD 4b

Commune d'UNGERSHEIM

Lot unique VRD

à 68 190 UNGERSHEIM

Type de marché de travaux :

Exécution

Conception-réalisation

Section IV – Lieu d'exécution ou de livraison

1) Lieu d'exécution :

Rue de Raedersheim – RD 4 b en entrée de village

à UNGERSHEIM

Section V – Caractéristiques principales

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

Lot unique VRD

- Démolition : 560 m²
- Enrobés : 550 m²
- Grave bitume140 t
- Maçonnerie :200 m
- Assainissement pluviale

Variante : descriptions concernant les achats complémentaires :

Sans objet

Refus des variantes *Cocher cette case lorsque les variantes ne sont pas autorisées*

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base), sous peine de non conformité de leur offre.

Cependant, les variantes sont autorisées sous réserve:

- que la variante proposée par l'entreprise n'ait pas pour effet d'augmenter les délais de réalisation des travaux,
- que la variante proposée n'ait pas d'incidence sur le descriptif des travaux des autres lots,
- que la variante proposée n'ait pas d'incidence sur l'aspect et les performances de l'ouvrage.

Les variantes seront présentées sous forme d'un dossier technique particulier annexé à l'offre de base, et permettant d'apprécier la pertinence de celle-ci.

Section VI – Division en lots

Prestations divisées en lots : non oui (*se reporter à l'annexe II pour décrire les lots*)

Section VII – Division en Tranche

Prestations divisées en tranches : non oui

Section VIII – Durée du marché ou délai d'exécution

Durée du marché maximum ou délai d'exécution

LOT unique VRD

5 semaines + 2 de préparation à compter de la date de notification de l'ordre de service

Date des travaux : **Juillet Août 2019**

Travaux en lien avec les travaux sur l'ouvrage d'art, enrobés à réaliser après les travaux sur cet ouvrage soit seconde quinzaine d'août 2019

Possibilité de réaliser ces travaux en octobre (voir acte d'engagement et CCTP)

Section IX – Conditions relatives au marché

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois:

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Ne peuvent participer à cette consultation, les personnes ayant pris part à l'organisation et au déroulement de la compétition, les membres de leur famille (descendants, ascendants et leurs collatéraux), leurs préposés leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs.

Section X – Conditions de participation

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (Application des articles 44 et 45 du décret n°2016-360 du 25/03/2016) :

Situation juridique – références requises :

- pouvoir de la personne à engager l'entreprise

Capacité économique et financière – références requises :

- déclaration financière : le chiffre d'affaires global des 3 dernières années, et le chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché

Référence professionnelle et capacité technique – références requises :

- listes des travaux exécutés au cours des cinq dernières années appuyées d'attestation de bonne exécution pour les travaux les plus importants,
 - descriptif des moyens matériels : indiquant l'outillage, le matériel, les équipements techniques, les techniciens ou les organismes techniques dont l'entrepreneur dispose pour l'exécution d'un marché de même nature,
 - descriptif des moyens humains : indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années.
- Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du jugement à cet effet,
 - Qu'il est en règle, au cours de l'année précédent celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et L323-8-2 ou L323-8-5 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
 - Pièces prévues aux articles D8222-5 au D8222-7 et D8222-8 du code du travail
 - Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger.
 - Attestation d'assurance en responsabilité professionnelle
 - Documents relatifs à l'offre : AE, RC, CCAP, CCTP, Mémoire Technique

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 2 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Critères de sélection des candidatures :

A l'issue de l'analyse du contenu de la candidature, ne seront pas admises :

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 44 et 45 du décret n°2016-360 du 25/03/2016;
- Les candidatures qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes notamment en appréciant les conditions de déroulement des marchés que le candidat a pu réaliser pour l'acheteur public au cours des 3 dernières années.

Section XI – Nombre de candidats

- 1) Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : sans objet
- 2) Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : sans objet

Section XII – Critères d'attribution

LOT unique VRD

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

pts Valeur technique de l'offre pts Prix des prestations
 pts Délais d'exécution

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante:

Libellé	Points
1 - Valeur technique (45 points) <i>Analysée de la manière suivante: 5 points pour la gestion des déchets 5 points pour l'hygiène et sécurité du chantier 10 points pour les moyens mis en œuvre sur l'opération (humains et matériels) – sous traitance 10 points pour les contrôles internes relatifs au suivi du chantier, produit mis en œuvre, suivi de la conformité tout au long des approvisionnements, conformité au marché 15 points pour le planning et l'organisation du chantier – phasage ...</i>	45
2 - Prix des prestations (50 points) <i>Analysé de la manière suivante: l'offre la moins-disante (Pxm) Les autres offres (Px) seront notées de la façon suivante : $50 \times (Pxm / Px)$</i>	50
3 - Délai d'exécution : (5 points) <i>Analysé de la manière suivante: l'offre la moins-disante (Dxm : 5 points) Les autres offres (Dx) seront notées de la façon suivante : $5 \times (Dxm / Px)$</i>	5

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Section XIII – Procédures

Type de procédure :

- | | |
|---|---|
| 1 <input type="checkbox"/> Appel d'offres ouvert | 5 <input type="checkbox"/> Marché négocié |
| 2 <input type="checkbox"/> Appel d'offres restreint | 6 <input type="checkbox"/> Dialogue compétitif |
| 3 <input type="checkbox"/> Concours ouvert | 7 <input checked="" type="checkbox"/> Procédure adaptée |
| 4 <input type="checkbox"/> Concours restreint | 8 <input type="checkbox"/> Autres |

Soumis aux dispositions de la section 2 du chapitre II du décret n°2016-360 du 25/03/2016 – NOR : EINM1600207D en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics - NOR: EINM1506103R

Marché passé sur appel d'offres : possibilité de recours ultérieur à la procédure négociée pour la réalisation de prestations similaires :

non oui

Condition de recours à la négociation : appel d'offre infructueux ou offres équivalentes ou très proches et difficilement différenciables.

Dans le cas de négociation, elle se fera avec tous les candidats sur tous les critères. L'analyse de la négociation se fera selon les mêmes critères que les offres initiales.

Section XIV – Délai d'urgence – Justification

Sans Objet

Section XV – Conditions de délai

Date limite de réception des offres : **Mardi 09 avril 2019 à 18h00**

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

Section XVI – Autres renseignements

Remise d'un devis descriptif et estimatif détaillé :

non oui

Dans l'affirmative, valeur contractuelle du devis : non oui

Les offres seront établies en euros

L'offre sera obligatoirement transmise de façon électronique

Modalités de transmission des candidatures et des offres :

Article 1 - Retrait et dépôt électronique des plis

Les candidats ont l'obligation de déposer leur candidature et leur offre en ligne par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : <https://marchespublics-amhr.omnikles.com>
Retrait possible des dossiers sur <https://www.mairie-ungersheim.fr/>

L'accès aux documents de la consultation n'est pas soumis à une identification préalable des opérateurs économiques. Les candidats sont cependant invités à fournir une adresse électronique afin que puissent leur être communiqués les modifications éventuelles apportées au dossier de consultation du pouvoir adjudicateur. À défaut, il appartiendra aux candidats de récupérer par leurs propres moyens et notamment au moyen d'une consultation régulière du profil d'acheteur, les informations communiquées. Attention, le candidat est seul responsable de la validité de l'adresse électronique renseignée. S'il n'a pas renseigné d'adresse électronique, ou si celle-ci est erronée, il ne sera pas averti automatiquement des compléments ou modifications apportés au dossier de consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat. Pour éviter la survenance d'aléas au cours de la transmission des plis, les candidats ont la possibilité de tester la configuration de leur poste de travail (pré-requis techniques) et de répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

La taille maximale des plis acceptés par la plate-forme de dématérialisation est de 30 Mo, pour chaque pli (candidature ou offre).

Le pouvoir adjudicateur attire l'attention des candidats sur les délais de téléchargement et de chiffrement inhérents à la transmission électronique des offres via la plate-forme.

En cas de survenance d'un problème technique ou lié à l'utilisation de la plateforme, le candidat pourra obtenir une assistance en ligne.

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de la plate-forme que les candidats sont invités à consulter.

Article 2 - Demandes de renseignements

Les questions posées par les candidats sur les documents de la consultation, pendant la durée prévue à l'annexe 1 du présent règlement de consultation peuvent faire l'objet d'un envoi électronique via la plate-forme. Les candidats ayant choisi ce mode de transmission recevront la réponse sous la même forme.

Article 3 - Signature électronique obligatoire des documents

Chaque document qui doit normalement recueillir une signature manuscrite dans une procédure papier doit être signé électroniquement (une signature scannée ne constitue pas une signature électronique). Le candidat devra pour répondre par voie dématérialisée acquérir un certificat de signature électronique.

Le certificat de signature contracté par le candidat doit présenter les caractéristiques suivantes :

- le ou les formats de signatures électroniques acceptés sont: XAdES, CAAdES ou PAdES (...)

- le niveau de signature exigé par le pouvoir adjudicateur est le niveau 2 de la politique de référencement intersectoriel de sécurité (PRISVI)

- être référencé par un tiers de confiance agréé pour les procédures de marchés publics à l'adresse suivante: <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/> ;

- ne pas avoir été révoqué à la date de signature du document;

- ne pas être arrivé à expiration à la date de signature du document;

- doit être établi au nom d'une personne physique habilitée à engager la société.

Nota bene: Si le candidat souhaite vérifier la signature d'un document, il peut utiliser l'outil de vérification de signature fourni par la plate-forme.

La signature d'un fichier compressé (Zip), ou d'un fichier comportant plusieurs documents, ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Nota bene: Le pouvoir adjudicateur attire l'attention des candidats, qui ne disposant pas d'une signature électronique projettent d'en acquérir une pour la consultation, sur le délai administratif requis par les organismes de certification pour la délivrance des certificats de signature. Il leur est recommandé d'anticiper le plus possible la demande de certificat par rapport à la date limite de réception des offres.

Article 4 - Présentation des dossiers et format des fichiers

La transmission par voie électronique de l'offre devra respecter les conditions de formes applicables à la transmission sur support papier.

Ace titre, le fichier contenant les documents de la candidature, et notamment le DC1, doit s'intituler « candidature Intitulé du Marché-Nom de l'entreprise ». Le fichier contenant les documents de l'offre, et notamment le DC8 ou acte d'engagement, doit s'intituler « offre intitulé du Marché-Nom de l'entreprise ».

Les formats acceptés par le pouvoir adjudicateur sont les suivants : pdf, doc, xls, ppt, odt, jpg, png, html).

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que: exe, .com, .scr, etc. ; macros; activeX, applets, scripts, etc.).

Article 5 – Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un accusé de réception est adressé au candidat par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines; la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

Pour l'horodatage, le fuseau horaire de référence est: GMT / UTC +1.

Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

Article 6 - Copie de sauvegarde 2

Les candidats ont la faculté de faire parvenir au pouvoir adjudicateur une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Les candidats qui effectuent à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier doivent faire parvenir cette copie avant la date limite de remise des plis.

Si les candidats ont fait parvenir, dans les délais impartis, une copie de sauvegarde en s'assurant que les documents soient signés, elle peut être ouverte en lieu et place du pli électronique. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant les mentions suivantes:

« Copie de sauvegarde » ;

Éléments identique à ceux demandés en section XVI pour une transmission des offres papier.

En application de l'article 7 de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des marchés publics La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas suivants et sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais et identifiée comme telle:

- 1) lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique.

La trace de cette malveillance est conservée;

- 2) lorsqu'une offre a été transmise par voie électronique et n'est pas parvenue dans les délais;

- 3) lorsqu'une offre a été transmise par voie électronique et n'a pu être ouverte.

Si une candidature et une offre étaient remises à la fois sous forme électronique et sous forme papier (non intitulée copie de sauvegarde), elles seraient déclarées irrecevables conformément à la réglementation.

Article 7 – Virus

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

Article 8 – Matérialisation

A l'issue de l'ouverture des plis les candidatures et les offres feront l'objet d'une matérialisation qui aura pour effet de transformer l'offre électronique en offre papier. L'offre ainsi matérialisée donnera lieu, à la signature manuscrite du marché par les parties.

ANNEXE I - Adresses complémentaires

1. Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :

d'ordre administratif

Nom de l'organisme : **Commune d'UNGERSHEIM**

Correspondant : **M. le Maire**

Adresse : **1 place de la Mairie**

Code postal : **68 190**

Ville : **UNGERSHEIM**

Téléphone : **03 89 48 11 28**

Télécopieur : **03 89 48 24 08**

Adresse de courrier électronique (courriel) : **mairie.ungersheim@wanadoo.fr**

d'ordre technique

Nom de l'organisme : **COCYCLIQUE Ingénierie**

Correspondant : **Romuald BERNARD**

Téléphone : **03 89 74 35 20**

Télécopieur : **03 89 74 61 73**

Adresse de courrier électronique (courriel) : **r.bernard@cocyclique68.fr**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite. Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

2- Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Le DCE est consultable et téléchargeable gratuitement sur le site : <https://marchespublics-amhr.omnikles.com> et <https://www.mairie-ungersheim.fr/>

3 Dépôt des offres :

Les offres sont à déposer sur le site : <https://marchespublics-amhr.omnikles.com>